

Monsieur Albert GOFFART
Directeur A.A.T.L. – D.U.
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU 04/PFU/185653
DMS xxxx
N/réf. : AVL/ah/BXL-1.35/s433
Annexe : 1 dossier A4

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue d'Artois, 19. Restauration de l'orgue de l'église Saint-Antoine de Padoue. Avis conforme.
Dossier traité par M. Sven De Bruycker à la D.U. et par Mme I. Segura à la D.M.S.

En réponse à votre courrier du 10 avril 2008 sous référence, réceptionné le 11 avril dernier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 23 avril 2008 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis **favorable sous réserve**.

La demande concerne la restauration de l'orgue réalisé par François-Bernard Loret pour l'église Saint-Antoine de Padoue construite en 1868-1872 par P.J.H. Cuypers. L'orgue est d'esthétique musicale romantique et compte 24 jeux. Il est disposé en deux parties sur le jubé, de part et d'autre de la rosace. La console renversée comprend deux claviers et une pédale quant au buffet d'orgue, il a été conçu par Cuypers en style néogothique et s'intègre parfaitement à la décoration intérieure de l'église.

L'instrument a été inauguré en 1874. Après la mort de Loret en 1877, l'orgue a été entretenu par la firme Van Bever, et ensuite par Salomon Eyckmans, son successeur.

Cet instrument revêt une grande valeur patrimoniale. Il s'agit d'une œuvre tardive de François-Bernard Loret, facteur d'orgues de Malines (1808-1877) ayant réalisé plus de 300 orgues qui se caractérisent par une esthétique musicale particulière ainsi que par une grande maîtrise sur le plan mécanique. D'autres orgues de Loret sont conservés à l'église de Saint-Josse-ten-Noode et à l'église Sainte-Barbe à Molenbeek, à Lesves près de Profondville, aux Pays-Bas et même à la cathédrale d'Arequipa au Pérou.

Vers 1910, l'entreprise Jean De Lil & Fils est intervenue sur l'instrument de manière assez importante (voir barre d'adresse posée sur la console). Certains jeux ont été modifiés ou déplacés, probablement pour des raisons d'esthétique musicale (tendance néo-classique). La transmission mécanique a été transformée en pneumatique, tout en adaptant la console à cette modification par la réorganisation des boutons de registration et d'accouplement.

L'état d'origine de l'orgue est connu à travers le devis que Loret avait présenté en 1872 aux Frères Mineurs et grâce à l'étude préalable effectuée par l'auteur de projet. En outre, l'instrument se rapproche très fort de l'orgue de Sainte-Barbe à Molenbeek. Bien que celui-ci soit plus petit (16 jeux seulement), il est intact et disposé de manière semblable en deux corps ; il pourra donc servir de référence dans le cadre de la restauration.

Si l'instrument est quasiment intact, il est aujourd'hui hors d'usage, vu le manque d'entretien et son état d'abandon depuis plusieurs années. **Il est donc envisagé de remettre l'instrument en état et d'en conserver et restaurer les qualités esthétiques originelles qui en composent encore l'essentiel aujourd'hui** (pédale bien fournie en jeux de 16' ; anches 16', 8', 4' au Grand-Orgue, jeux au Registre permettant une grande variation de couleurs : Hautbois qui tend vers la trompette, Clarinette). **Certains apports ultérieurs seront néanmoins conservés. La C.R.M.S. souscrit à cette option : elle émet un avis favorable sous réserve des remarques suivantes.**

A/ Remarques générales

Au dossier est joint un **cahier des charges** reprenant des clauses administratives ainsi que techniques et musicales. Bien que ce document fournisse une note historique et une description très détaillées, il y a peu lien entre les options de restauration qui apparaissent au métré (1 page A4) et les articles du cahier des charges.

Ainsi, le cahier des charges ne précise ni les interventions sur le buffet ou sur le plancher de la tribune, ni l'entamage des tuyaux ou encore la manière de restaurer la machinerie Barker.

La C.R.M.S. demande que ces articles soient détaillés et soumis pour approbation à la DMS avant le début du chantier.

Quant au **phasage des travaux**, la Commission engage le demandeur de ne pas entamer la restauration de l'orgue avant l'achèvement de tous les travaux qui pourraient avoir un impact sur l'état de conservation de l'instrument (restauration des vitraux, création du passage depuis le couvent vers le jubé).

B/ Interventions sur les mécanismes

La Commission approuve les interventions proposées sur l'instrument sous réserve des remarques suivantes sur les articles mentionnés ci-après :

– Art. 3bis – *Supplément accouplement octave grave.*

Il existait une pédale d'accouplement dans l'orgue original qui a été barrée. **La Commission en approuve la restitution pour se rapprocher de l'état d'origine de l'orgue.**

– Art. 6bis – *Pompes simplement conservées*

Dans le soubassement du Récit était placées trois pompes à mains actionnées par une manivelle. Appartenant au système de soufflerie ancien, ces éléments constituent un témoin de l'état d'origine de l'instrument. Suite à l'installation d'un moteur, ces éléments n'ont plus d'incidence sur le jeu de l'orgue.

Vu qu'il serait peu utile de remettre en état des trois pompes à manivelle, la Commission demande de s'en tenir à la conservation des éléments en question selon l'article 6 bis.

– Art. 7 – *Moteur, rideau et caisson insonore neufs*

Au vu de l'état du moteur ancien mentionné ci-dessus, **la C.R.M.S. approuve le renouvellement de l'installation** selon l'article 7 en lieu et place de la restauration prévue par l'article 7 bis.

– Art. 9bis – *Conservation et restauration de la registration pneumatique*

Lors des transformations de l'instrument dans les années 1910, la registration mécanique a été remplacée par une transmission pneumatique. Cette intervention est notamment visible sur la console où la nouvelle registration est disposée en file au-dessus du clavier de Récit. Les anciens boutons de registration de part et d'autre des claviers ont à cet occasion été enlevés laissant une place vide à cet endroit.

Si l'on adopte l'installation d'une nouvelle mécanique des jeux, cela sous-entend la suppression de tous les éléments relatifs à la registration pneumatique à l'intérieur de l'instrument, ce qui induirait des transformations importantes. Pour cette raison, **la C.R.M.S. se prononce donc en faveur de la conservation et de la restauration de la registration pneumatique existante.**

– Art. 14.3bis – *Sommier Pédale avec conservation sommier de 3 notes supplémentaires*

Actuellement, le sommier de Pédale est en deux parties : le sommier principal et trois notes qui ont été ajoutées plus tard (le pédalier compte actuellement 30 notes au lieu des 27 d'origine) se trouvent sur un petit sommier annexe. **La C.R.M.S. demande d'opter pour la solution reprise à l'article 14.3bis qui conserve la situation actuelle.** Elle écarte donc la réfection du sommier de Pédale en incluant les trois notes séparées.

C/ Interventions sur les jeux

Plusieurs articles du métré portent sur la restitution de la disposition d'origine des jeux et des tuyaux déplacés ou modifiés en 1910. **Puisqu'ils ne correspondent actuellement pas au plan d'origine ou qu'ils occupent une place non conventionnelle dans l'instrument, la CRMS est favorable aux interventions proposées.**

– Art. 12.1 – *Bombarde du Grand-Orgue*

Le devis de 1872 prévoyait une Bombarde 16' au Grand-Orgue. Ces tuyaux ont vraisemblablement été déplacés vers le sommier de la Pédale où ils sont actuellement actionnés à partir de la Trompette (les trous de forage de ces tuyaux sont trop grand). Le jeu de la Bombarde au Grand-Orgue sera donc restitué, ce qui suppose de compléter les basses à la Pédale (à savoir le Bourdon 8') et de supprimer le Prestant 4' du Grand-Orgue.

– Art. 16 – *Passerelles Grand Orgue*

Suite à l'intervention prévue dans l'article 12.1, les tuyaux de la Bombarde, en raison de leur taille (16') empêcheront l'accès à une partie intérieure de l'orgue. Il est donc proposé de prévoir des passerelles pour avoir accès aux autres jeux.

– Art. 12.2 – *Fourniture du Grand-Orgue*

Il est prévu de restituer le 5^e rang actuellement manquant de la Fourniture du Grand-Orgue.

– Art. 12.3 – *Dolciana 8' du Récit (44 tuyaux existants)*

Il faut remettre à neuf 12 tuyaux qui manquent. A cette fin serait donc supprimée la Voix céleste actuelle.

– Art. 12.4 – *Clarinette du Récit*

Le jeu de Trompette actuel sert à créer une impression romantique à l'orgue. Toutefois, ce romantisme-ci est un romantisme plus standard, qui n'a rien à voir avec celui introduit par Loret. Pour retourner au concept de base et à l'esprit originel de l'orgue, il est proposé de refaire le jeu complet de Clarinette tel que Loret l'avait conçu au départ.

– *Art. 12.5 – Grand Bourdon 16' de Pédale*

Le Grand Bourdon semble avoir laissé sa place à un jeu de 4' ouvert et de facture différente (forages plus larges dans les sommiers). Il sera donc restitué.

– *Art. 12.6 – Bourdon 8' de Pédale*

Suite à la remise de la Bombarde 16' au Grand-Orgue (art. 12.1), une place se libère à la Pédale pour restituer le Bourdon 8' qui existait à l'origine.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

c.c. à : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme I. Segura)